

# Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits  
de la personne du Manitoba

Volume 5, numéro 4

Avril 2005

THE MANITOBA  
HUMAN RIGHTS  
COMMISSION



LA COMMISSION DES  
DROITS DE LA PERSONNE  
DU MANITOBA

absence de discrimination

## L'évolution des droits de la personne



Le 15 avril, les Amis du Musée canadien des droits de la personne Antoine Predock gagnant de la compétition de conception architecturale pour le Musée canadien des droits de la personne. M. Predock a décrit son œuvre comme « un symbole de glace, de nuages et de pierre ».

Ce jour, le gouvernement du Canada s'est déclaré prêt à contribuer de 100 millions de dollars au projet. Le rêve de M. Israel Asper, a rapidement suscité la fascination des Canadiens et Canadiennes d'un océan à l'autre. Le président du conseil consultatif national du Musée, représentant l'histoire des droits de la personne au Canada, le musée rendra hommage aux héros canadiens des droits de la personne et aidera la population canadienne à mieux comprendre l'évolution des droits de la personne dans notre pays. Il a ajouté que le musée permettra à des dizaines de milliers d'élèves des écoles secondaires de connaître une expérience marquante et de devenir des leaders et des défenseurs des droits de la personne au sein de leur propre communauté.

Des dessins de la conception de l'intérieur du musée donnent un avant-goût de ce qui est à venir.

Égalité des chances

L'observatoire

Écoles résidentielles

### Les droits en question par M<sup>me</sup> Janet Baldwin, présidente Examen de la politique de la Commission en ce qui concerne les codes vestimentaires

Le Conseil a récemment examiné sa politique sur l'application du *Code des droits de la personne* en ce qui concerne les codes vestimentaires. Cette politique énonce que nous n'avons pas l'autorité pour régler des questions concernant les codes vestimentaires, à moins qu'il existe une allégation selon laquelle un code vestimentaire, ou son application, établit une discrimination fondée sur une caractéristique protégée, telle que le sexe ou la religion.

Prenons par exemple une allégation selon laquelle un code vestimentaire imposé par un détaillant, qui oblige tous les employés à porter des couleurs associées à la fête de Noël en décembre, établit une discrimination en fonction de la religion de manière déraisonnable dans le milieu de travail. Une telle allégation relèverait de notre compétence. Toutefois, une plainte au sujet d'un code vestimentaire qui empêche les garçons et les filles de porter des vêtements à l'école indiquant l'appartenance à une bande ne relève pas de notre compétence puisque le code vestimentaire en question n'établit pas de discrimination en fonction d'une caractéristique protégée.

Une décision prise l'année dernière par le tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique constitue un autre exemple de la manière dont l'imposition d'un code vestimentaire peut être mise en cause en vertu de la loi sur les droits de la personne. M<sup>me</sup> Mottu, une serveuse au Barfly Night Club, s'était opposée à l'obligation imposée à toutes les serveuses de porter un haut de bikini à l'occasion d'une levée de fonds annuelle. En faisant remarquer que les serveurs n'étaient pas obligés de porter des vêtements typiquement masculins et ayant des connotations sexuelles, le tribunal a conclu que le code vestimentaire imposé par les propriétaires de la boîte de nuit avait établi une discrimination contre M<sup>me</sup> Mottu et que les propriétaires s'étaient vengés d'elle après qu'elle s'était plainte auprès du syndicat et dans les médias. En plus d'une indemnité pour le salaire et les pourboires perdus, les propriétaires étaient tenus de lui remettre une indemnité de 3 000 \$ pour atteinte à la dignité et vexation.

Ce mois, la Cour suprême du Canada a entendu une affaire concernant l'interdiction du port du kirpan à l'école imposée par une commission scolaire québécoise. Le kirpan est une dague de cérémonie portée par les hommes et les garçons de la foi sikh. La Cour doit équilibrer les deux responsabilités importantes de la commission scolaire, c'est-à-dire, la protection des droits religieux et la création d'un environnement sûr à l'école.

De nombreuses personnes perçoivent les codes vestimentaires comme une limitation de leur expression individuelle et une violation des droits de la personne. Toutefois, selon ce qui a été discuté dans cet article, l'autorité de la Commission des droits de la personne du Manitoba en ce qui concerne les questions de codes vestimentaires est bien plus limitée.

## Prochain arrêt : Brandon

### La conférence des jeunes aura lieu à Brandon

Pour la première fois, la Commission des droits de la personne du Manitoba présentera sa conférence des jeunes dans le sud du Manitoba. La conférence aura lieu à Brandon le 5 mai 2005, et on prévoit la participation d'élèves venant des villes environnantes, telles que Carberry, Elkhorn et Deloraine.

Il s'agit de la troisième conférence des jeunes tenue dans la province au cours de l'année scolaire 2004-2005. La première conférence a eu lieu à Winnipeg en décembre et la deuxième à Thompson en mars.

« Nous sommes très heureux de présenter notre conférence des jeunes à Brandon. Nous savons combien il peut être difficile pour les élèves de voyager jusqu'à Winnipeg », a dit la directrice générale, M<sup>me</sup> Dianna Scarth.

Trois ateliers seront offerts aux élèves. M<sup>me</sup> Pat Daniels et M<sup>me</sup> Pam Roberts, membres du personnel de la Commission à Brandon, animeront un atelier intitulé *Not So Trivial Pursuit*, qui sera en fait un jeu de type *Quelques arpents de pièges* sur les droits de la personne. Deux autres ateliers intitulés *Respect Reloaded* et *Taking Care of Business* seront présentés aux élèves. Le premier a comme sujets la discrimination, l'intimidation, le harcèlement, le respect réciproque et les modèles à imiter, tandis que le deuxième examine les droits et responsabilités de ceux qui se trouvent dans un milieu de travail.

Le maire, M. Dave Burgess, adressera un message de bienvenue aux élèves à la ville de Brandon.

Le vice-président de la Commission, M. Jerry Woods, encouragera les élèves à transmettre ce qu'ils ont appris à leur communauté et à jouer un rôle dans la sensibilisation du public aux droits de la personne. Au cours de la séance de l'après-midi intitulée *Making a Difference*, on demandera aux élèves de trouver des idées de projets scolaires sur les droits de la personne et de les mettre en œuvre. Comme à la conférence des jeunes dans le nord du Manitoba, les projets réalisés feront partie d'une compétition et les gagnants.

Visitez notre site Web  
à l'adresse  
suivante:  
[www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc)

## La Journée du droit commémore l'anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés

*L'agente de sensibilisation et de liaison, M<sup>me</sup> Beatrice Watson, répond aux questions du public au kiosque de la Commission au Palais de justice*

Une belle journée de printemps n'a pas empêché le public de participer à l'événement portes ouvertes au Palais de justice à l'occasion de la Journée du droit, qui a eu lieu le 17 avril. Cette année, on célébrait le 21<sup>e</sup> anniversaire de la Journée du droit et le 14<sup>e</sup> anniversaire de la journée portes ouvertes annuelle.

Plusieurs organismes, tels que le Programme des travailleurs autochtones auprès des tribunaux, Child Find Manitoba, l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi et le Curateur public du Manitoba, ont monté des kiosques de renseignements et ont envoyé des membres de leur personnel pour répondre aux questions posées par le public. En tout, 27 organismes ont participé à la journée portes ouvertes.

Au cours de la journée, le public pouvait assister à une session extraordinaire de la cérémonie de la citoyenneté, effectuer des visites guidées du Palais de justice et participer à des procès fictifs. Les écoles participantes aux procès fictifs comprenaient l'école Laura-Secord, Shaftesbury High, Grosvenor School, J.H. Bruns Collegiate et le Collège régional Gabrielle-Roy. De plus, les gagnants du concours d'affiches à l'intention des élèves de 4<sup>e</sup> année et de secondaire 1 intitulé *Celebrate Your Freedom* (Célébrez votre liberté) ont été annoncés. Les gagnants du concours pour élèves de 4<sup>e</sup> année étaient Yagana Samin (première place) et Patrick Gutowski (deuxième place), et ceux du concours pour élèves de secondaire 1 étaient Amber St. Goddard (première place) et Karen Williamson (deuxième place).



*La famille Hoff rédige ses réponses au quiz de la Commission des droits de la personne du Manitoba.*

## Le mois de mai est le Mois du patrimoine asiatique

Depuis la célébration inaugurale à Toronto en 1993, nombre de villes canadiennes organisent des festivités annuelles au mois de mai pour célébrer le Mois du patrimoine asiatique. Toutefois, ce n'est qu'en décembre que le Sénat du Canada reconnaissait officiellement le mois de mai comme Mois du patrimoine asiatique, à la suite d'une motion proposée par la sénatrice Vivienne Poy. Il est temps de célébrer la beauté et la sagesse de diverses cultures asiatiques. Les Manitobains et Manitobaines sont invités à participer aux festivités commémorant le patrimoine des Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique, ainsi que leurs nombreuses contributions qui ont aidé le Canada à devenir la nation multiculturelle et diversifiée que l'on connaît aujourd'hui.

### Festival asiatique-canadien, les 22 et 23 mai 2005

Pour célébrer le Mois du patrimoine asiatique au mois de mai 2005, un festival de deux jours sera tenu à La Fourche. Les visiteurs de La Fourche pourront goûter à la culture et aux arts asiatiques-canadiens grâce à des spectacles sans arrêt, à un mélange de musique et de danse culturelles et contemporaines ainsi qu'à des représentations d'arts martiaux données par les groupes de spectacle et les organismes asiatiques-canadiens participants.